



Compte rendu du groupe d'échanges « évolution du ministère » du 10 février 2005

Participants : DPSM – MM Parent, Redoulez, Aguogué, Grégoire, Mme Leplat

DTT – M. Papinutti

CFDT – François Delatronchette, Lionel Maire, Christian Fourcoual

Le 1^{er} sujet abordé était le point sur les réponses des DDE en matière de PROJET DE SERVICE.

Le power point suivant a été présenté sur ce sujet :

LES SUITES

Le suivi

Il est demandé aux DDE :

- D'échanger au niveau régional
- D'informer des étapes importantes (avec un point à la date du 31 mars 2005)
- De poursuivre la concertation avec les représentants du personnel

Les préfets de département transmettront le 31 mars 2005 leur projet de réorganisation des services à leur préfet de région.

Le retour

Le traitement approfondi des réponses, en liaison avec la DGHUC, permettra de décrire plus précisément la ou les formes de la DDE de demain.

LA COMMANDE

- Le discours du ministre et la lettre du DPSM
- Le guide méthodologique
- Les notes DGHUC-DPSM et DSCR-DPSM
- La circulaire PM du 16 novembre 2004

LES RÉPONSES

- Au 3 février, 80 DDE ont fait remonter leurs propositions
- 60% des réponses indiquent que le préfet est informé
- Au 26 janvier, le nombre de réponses était de 66
- 42 réponses apportent des principes assez avancés autant sur l'organisation du siège que sur l'infra départemental de la DDE de demain
- Pour une moitié des DDE ayant répondu, on peut prévoir un organigramme précis en octobre 2005

PRINCIPES DIRECTEURS

- La réflexion a été nourrie par les POM, PASED, PASER et OSER
- Les diagnostics territoriaux ont permis de construire les bases des futures DDE:
 - en analysant les enjeux des territoires aux regard de ceux portés par les « 4 piliers »
 - en mettant en évidence la diversité des territoires qui justifie l'organisation infra-départementale
- Sur ces bases, les choix d'organisation infra-départementale ont été guidés par les critères de qualité, de proximité avec les territoires, de pérennité et de taille critique
- Le souci de garder le contact avec les territoires ressort dans les nouvelles formes d'organisation:
 - implantations selon les pays
 - mise en place de chargés de missions territoriaux, y compris pour les territoires où une implantation n'est pas envisageable

LE SIEGE

Sur les 48 DDE explicitant l'organisation du siège, le choix d'une organisation basée **sur 4 services** est le plus fréquent

Des problématiques récurrentes pour l'organisation du siège:

- structuration selon les 4 piliers ou non
- identification d'un service dédié aux prestations pour compte de tiers
- positionnement des domaines risques, crises et sécurité routière

LES IMPLANTATIONS

Selon les territoires, des propositions contrastées avec constitution ou pas d'une structure infra départementale territoriale

Sur les 47 DDE explicitant l'organisation infra-départementale, le choix de **3 implantations** est le plus fréquent

Les implantations territoriales ont des formes variées :

- unités polyvalentes avec des missions ADS et ingénierie d'appui territorial
- divisions ou arrondissements, dirigées par un A+
- système mixte sur le territoire (une division sur une partie, des unités sur d'autres) ou unités avec des missions différentes selon l'implantation
- système basé sur le renforcement de l'infra départemental en termes de missions

LES EFFECTIFS

Les éléments communiqués par les DDE sur les effectifs (50% des réponses analysées) donnent une tendance :

les futures DDE auraient en moyenne environ **300 agents**.

Des thèmes à approfondir:

- L'évolution des services supports
- La part des effectifs dans les implantations territoriales

LE MANAGEMENT

De nouveaux modes de management des services et de nouveaux métiers apparaissent:

- Création d'une fonction de « chargé de mission territorial »
- Nouveaux modes d'organisation de la production des implantations territoriales

LA CONCERTATION

Les DDE ont engagé une concertation active avec les organisations syndicales et le personnel et près des 2/3 d'entre elles ont présenté leur projet en CTPS.

LES QUESTIONS

La formation / Les compétences

- Quel rôle pour les chargés de mission territoriaux?
- Déploiement de nouveaux modes d'organisation et de travail: l'équipe projet
- Nouveaux métiers; nouveaux cursus.

Les missions

- La place de l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour la Solidarité et l'Aménagement du Territoire)
- Les nouvelles formes de la gestion de crises de demain

Les moyens

- Détermination des moyens transférés au département ou consacrés aux services routiers
- Une mutualisation des moyens des activités « support »
- Les aspects immobiliers de la réorganisation

Le calendrier

- le positionnement de Conseils Généraux
- Coordination avec la création des DIR (Directions Interrégionales des Routes) et des SMO (Service de Maîtrise d'Ouvrage)

Une synthèse plus complète des réponses des DDE sera faite pour le 23 mars (journée des chefs de service à Paris).

La MIRS fera une synthèse des CTP locaux avec le point de vue des syndicats pour le prochain groupe du 15 mars.

L'ATESAT demande plus de moyens que prévu.

Le chargé de mission territorial est un nouveau métier qui reste à préciser.

Le REA (Redistribution des Effectifs Autorisés 2005) et les délibérations des Conseils Généraux sur le RRN (Réseau Routier National) seront diffusés aux syndicats.

Sur les fusions DDE/DDAF : des échanges entre cabinets ont eu lieu, 8 départements seraient pressentis en expérience, mais le premier ministre prendra une décision en mai-juin 2005.

Une DNO (Directive Nationale d'Orientation) commune Equipement /Agriculture sur l'Ingénierie Publique vient d'être diffusée.

Trois préfégulateurs des DIR sont déjà nommés (Bretagne, Nord, Ile de France)

Le décret homologation devrait passer au CSFPE (Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat) fin mars.

La CFDT est intervenue pour :

- Dénoncer l'absence de la DPSM à la table ronde sur l'avenir des parcs et des OPA le matin même
- demander des nouvelles des deux chantiers : métiers et compétences, avenir du RST (Réseau Scientifique et Technique)
- rappeler sa demande d'une réunion spécifique sur la gestion des PNT qui seraient transférés.



Le 2^{ème} sujet de la réunion concernait les projets de Directions Générales Régionales de l'Equipement (DRGE).

Le power point suivant a été présenté :

Une DGRE garante de l'unité de l'action du ministère dans la région

Les enjeux de la DGRE

- Distinguer le pôle, la DGRE et le lien DRE / DDE
- Garantir au niveau d'une région l'unité du ministère
- Réduire le nombre d'interlocuteurs « en charge » auprès du Préfet de région
- Après le SG du ministère, second lieu de synthèse dans le ministère
- Un échelon capable de traiter des sujets transversaux et complexes
- S'assurer de faire aussi bien qu'avant: donner au chef de service déconcentré actuel sa capacité d'action opérationnelle

Un nouveau type de service déconcentré

- Un service déconcentré auquel sont rattachés des services déconcentrés
- La DG comprend les SD suivants ayant leur siège dans la région: CETE CIFP DRAM DAC DRE DRTT SN SSBA (puis les DIR)

Une organisation claire laissant à chaque directeur ses responsabilités

- Sous l'autorité du préfet, un directeur dirigeant des chefs de services déconcentrés plus que des directions
- Une action régionale coordonnée
- Une responsabilité confiée au DRE
- Une autorité sur le DDE siège du chef-lieu de région

Un management stratégique et une maîtrise des compétences et des moyens

- Assurer les missions du ministère
- L'efficacité comme objectif
- Un fonctionnement à déterminer avec tous les partenaires

La région Aquitaine a fait l'objet d'un séminaire de réflexion sur le sujet le 20/10/04, la DPSM niant que ce soit une expérimentation.

La DPSM rappelle que les pôles régionaux ont été créés par décret du 5 octobre 2004, mais qu'il ne faut pas confondre pôle, DGRE et lien DRE/DDE

Le Tourisme ne serait pas dans la DGRE ni dans le pôle.

Les explications de la DPSM sur la DGRE ont paru pour le moins confuses. La concertation sur le sujet est pour l'instant inexistante. Les DGRE s'appelleront peut être « Direction Générale en Région des Transports et de l'Aménagement.



Le 3^{ème} sujet était l'instruction du 31 janvier 2005 sur les modalités de transfert et d'expérimentation des voies navigables (voir annexe 1)



Le planning prévisionnel des échanges sur la décentralisation et la réorganisation des services est présenté (voir en annexe 2)

Les syndicats ont demandé de rajouter notamment :

- *organisation des organismes paritaires*
- *gestion des non titulaires transférés*
- *le RST*
- *comment faire pour que les agents n'y soient pas de leur poche (engagement du ministre)*
- *le projet de décret créant les DIR*
- *le cadrage général*



Enfin, est présenté le problème des moyens support à l'aide d'une note d'information (en annexe 3) qui se règlera en trois étapes :

- 1/ périmètre à définir*
- 2/ photographie à faire*
- 3/ décompte des agents et compensation financière.*